

Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Mérobert

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

MEROBERT

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission,
et **Suzanne Choureau**, stagiaire

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Bétored**, cartographe

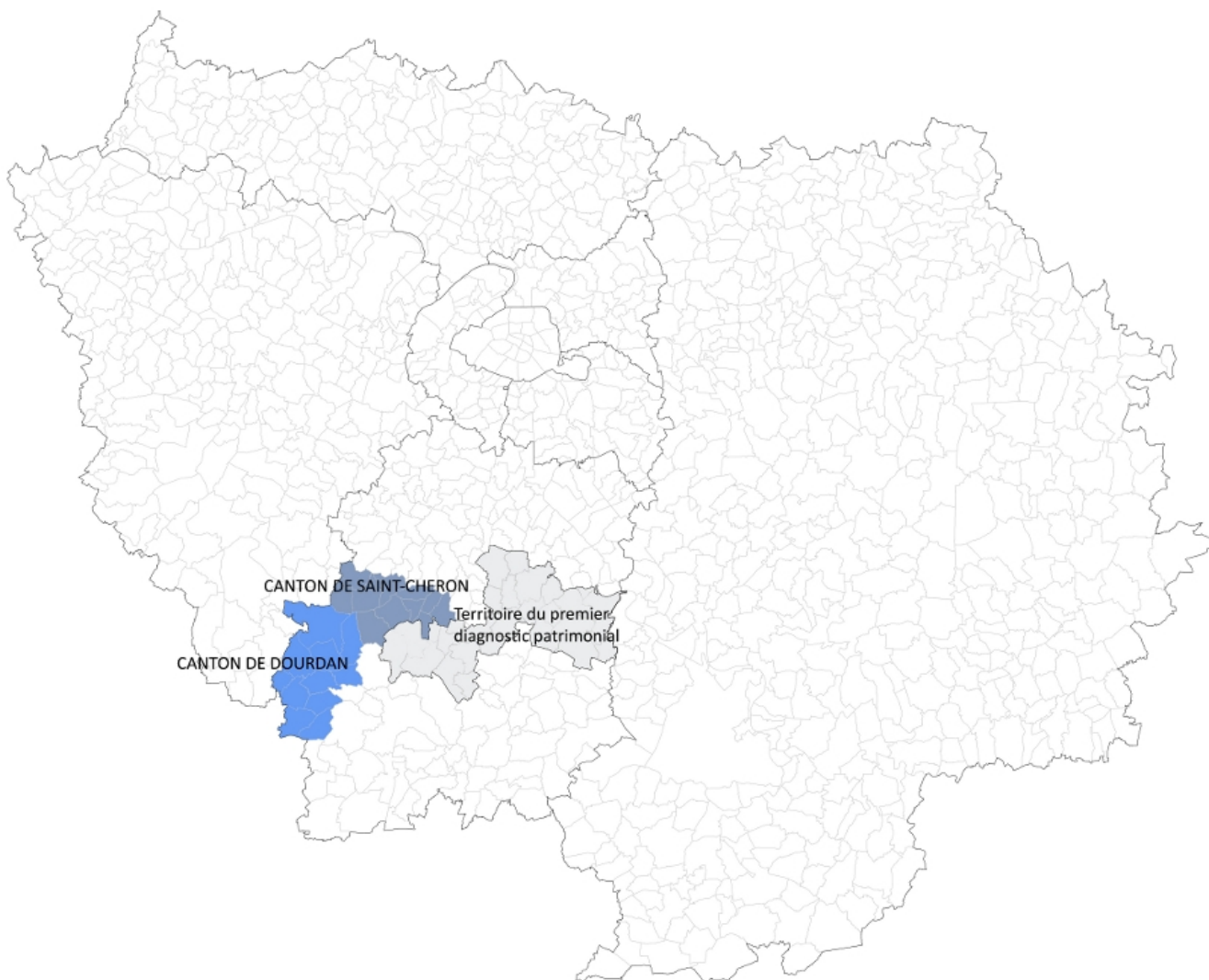
SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire.....	10
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	11
1. L'évolution démographique : un schéma classique pour un village rural.....	11
2. L'extension du bâti : un démarrage tardif.....	12
3. La forme actuelle du village : une tendance à l'étalement	14
4. Evolutions paysagères	15
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	16
2. Eléments marquants du paysage actuel.....	18
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	21
1. Caractéristiques architecturales.....	21
2. Analyse typologique du bâti.....	21
1. Édifices publics, civils et religieux	22
2. Fermes	23
3. Maisons rurales	26
4. Maisons de bourg et maisons à boutique	27
3. Etat général du patrimoine	28
GLOSSAIRE	31

En couverture : l'entrée est du village, rue de la Croix Boissée

MEROBERT

CANTON DE DOURDAN					
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE					
POPULATION 2008 : 543 hab. POPULATION 1946 : 288 hab. POPULATION 1821 : 456 hab.					
RECENSEMENT					
Nombre d'édifices recensés : 32					
Nombre d'édifices dénaturés : 53					
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :					
exceptionnel : 1		remarquable : 5		intéressant : 26	inaccessible : 0
Typologies architecturales dominantes :					
petites fermes		grandes fermes		maisons rurales	
MORPHOLOGIE URBAINE					
Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau		plusieurs hameaux :	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui			non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			
Document d'urbanisme :	POS abrogé	PLU annulé	SCOT	pas de document d'urbanisme	
CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES					
paysage de plateau agricole	morphologie du village	homogénéité du bâti			



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Étréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

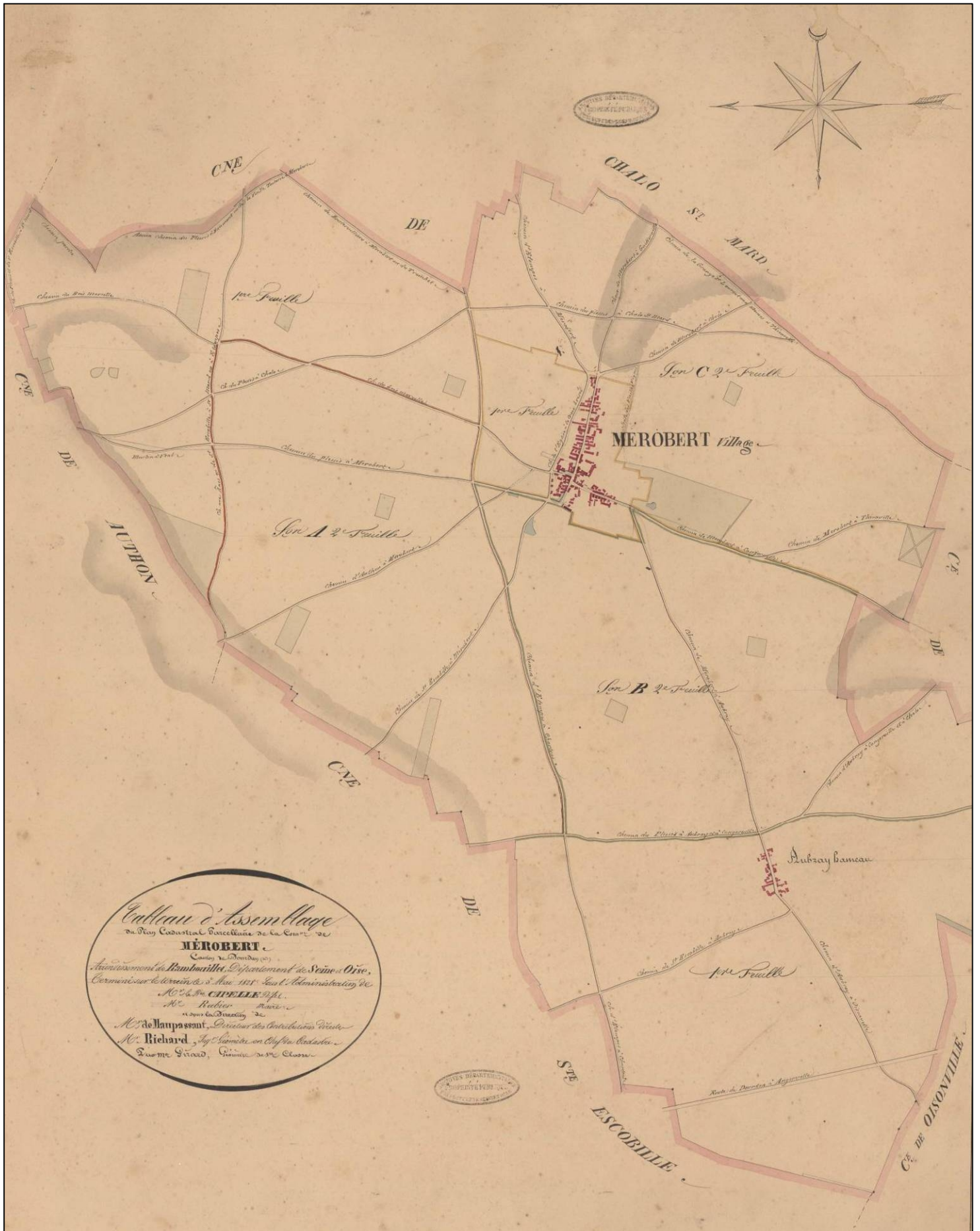
La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:		
Pré-inventaire :		OUI	NON	N° de photo :		
TYPLOGIE						
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:	
ferme	château	maison d'artisan				
Datation:				Signature:		
Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée			
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé		
MATERIAUX DE COUVERTURE						
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage	tuiles de rive
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE			
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit
annexes	four		moellons	calcaire	briques	
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES						
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:
balcon	chânage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques	
INTERET						
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique		
DEGRE					Transformations de surface	
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON	
				fenêtres pvc	enduit gratté	
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage
					ouvertures reprises :	
					autre :	

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Mérobert (1828) © A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Située au sud du territoire francilien, dans le pays beauceron, la commune de Mérobert est caractérisée par son relief de plateau et par sa situation légèrement à l'écart des principales routes desservant le secteur. Son altitude varie peu et se situe autour de 147-150 mètres. Seule une petite déclivité est sensible au nord du territoire, au lieu-dit « Trou à Jacquot » : c'est dans ce léger creux, où subsistent quelques bois de petite étendue, que l'altitude est la plus basse, à savoir 128 mètres. Les faibles dénivellations du sud-ouest du territoire, autour d'Aubray, sont quant à elles presque invisibles à l'œil nu, surtout en période de culture.

Ce plateau, comme l'ensemble de la Beauce, est majoritairement calcaire et très perméable : à l'instar des communes avoisinantes, Mérobert connaît donc des problèmes d'approvisionnement en eau. Les habitants ont anciennement pallié cette insuffisance par des mares, qui servaient surtout aux animaux : sur le cadastre napoléonien, on en compte quatre dans le village même. L'une d'entre elles est encore visible à l'entrée ouest du village, et a fait l'objet d'un aménagement de type paysager (ci-dessous à droite) ; en revanche, celle d'Aubray a été comblée. A partir du XIXe siècle, des puits font leur apparition : ils restent néanmoins très rares puisque l'on n'en recense pas plus de quatre en 1899 pour l'ensemble de la commune (ci-dessous à gauche, le puits situé dans la cour à l'arrière de la mairie). Au début du XXe siècle, des progrès techniques permettent de réaliser des forages plus profonds : des travaux d'adduction d'eau sont effectués en 1921. C'est sans doute à cette date qu'a été édifié le château d'eau (en bas à gauche). On compte encore aujourd'hui de nombreux points d'eau artificiels, la plupart du temps couverts (en bas à droite, devant une ferme à Aubray).



Dans certaines parties du territoire, le sol est argilo-calcaire. L'exploitation des gisements d'argile a permis d'alimenter une tuilerie locale, aujourd'hui disparue, mais mentionnée par la *Monographie de l'Instituteur*. Quelques petites marnières existaient également : l'exploitation de la marne permettait de fabriquer des mortiers parfois utilisés dans la construction, mais surtout d'amender les terres. Les sols sont donc particulièrement propices à la culture des céréales, ce qui explique la vocation exclusivement agricole de la commune.

Le site est anciennement occupé, puisqu'on aurait retrouvé des vestiges d'une villa gallo-romaine détruite au IIIe siècle, à l'actuel lieu-dit Tortelaine, au nord-ouest du village, un lieu aujourd'hui libre de toute occupation. Peu de faits sont connus pour la suite puisque les archives de la commune ont semble-t-il brûlé à la Révolution : toute trace des époques médiévale et moderne a aujourd'hui disparu.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE

Le village compte 456 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. Le bâti se répartit alors en deux ensembles : le bourg à proprement parler, situé à l'est du territoire, et le hameau d'Aubray plus à l'ouest. Un seul chemin relie directement les deux entités, le hameau étant peu relié au reste du territoire communal. En revanche, dans la partie est, un réseau viaire bien plus dense converge vers le village. Le territoire est en outre traversé par un chemin de grande communication qui relie Étampes à Chartres ; celui-ci ne traverse pas le village, mais passe légèrement à l'écart, au nord.

Le centre-bourg se présente sous la forme d'un village rue orienté ouest-est : presque toutes les constructions sont alignées le long de l'actuelle Grande rue, de part et d'autre du château des Murs. Seule une voie perpendiculaire (actuelle rue de la Garenne), se trouvant sur le chemin d'Aubray compte quelques constructions. L'église se situe quant à elle en léger retrait par rapport à cet axe principal, le long d'une voie secondaire qui vient le redoubler ; entre ces deux rues, la plupart des parcelles sont traversantes et prennent la

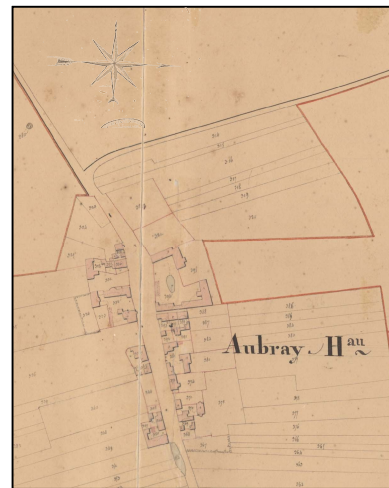


forme de lanières relativement étroites. De ce fait, les bâtiments sont implantés perpendiculairement à la voie et prennent des formes allongées qui longent l'une ou l'autre lisière de leur parcelle. Au sud de la Grande rue, les mêmes règles sont observables, avec davantage de souplesse cependant et des constructions parallèles à la voie plus nombreuses. Dans l'ensemble, le bâti s'avère dense, malgré les espaces libres que forment certaines grandes cours intérieures.

A l'époque où le cadastre est établi, le hameau d'Aubray n'est encore rattaché à la commune que depuis peu (à la fin du XVIIIe) ; il formait auparavant une entité indépendante. Cette jonction s'explique sans doute en partie par la modestie de l'ensemble, bien visible sur l'extrait du cadastre

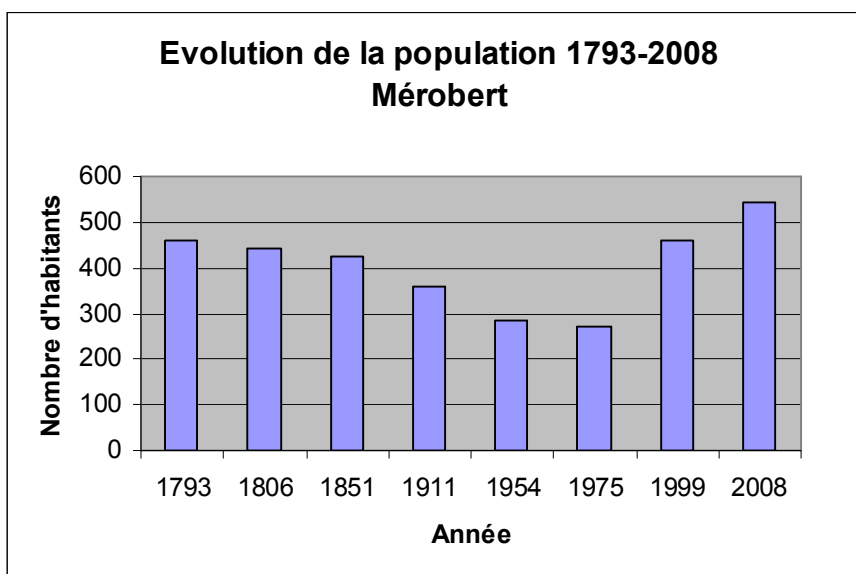
napoléonien ci-contre. Le hameau s'organise lui aussi autour d'une rue, à partir d'une grande ferme – encore existante aujourd'hui – située à l'ouest. Les autres constructions semblent plus modestes que celles du village ; leur implantation et le découpage parcellaire sont également moins réguliers.

Pour l'ensemble de la commune, 25 bâtiments dont l'emprise au sol est antérieure à cette époque ont été recensés (pour un total de 32 éléments) ; ce chiffre témoigne d'une présence encore très forte du bâti ancien dans la commune.



2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

1. L'évolution démographique : un schéma classique pour un village rural

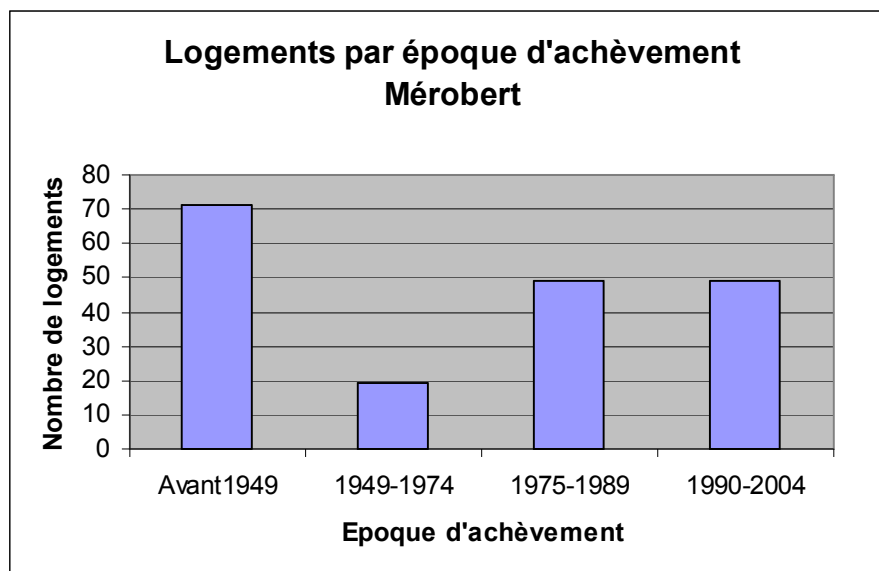


Après un pic atteint au début du XIXe siècle, la population connaît une baisse continue jusque dans le dernier quart du XXe siècle. D'abord faible, cette décroissance s'accroît dans la seconde moitié du XIXe, puis davantage encore dans les premières années du siècle qui suit, lorsque le phénomène généralisé de l'exode rural touche la commune. La *Monographie de l'Instituteur* témoigne en 1899 de cette baisse des effectifs villageois : d'après lui, la première cause en est le déclin du commerce des graines fourragères, dont la commune tirait une grande partie de son revenu. Les jeunes partent alors vers les villes, dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie. La ligne de chemin de fer, qui passe à l'extrémité nord du territoire de la commune depuis 1893, loin d'enrayer cette tendance, ne fait que l'accentuer. Il s'agit de la petite ligne à voie unique qui relie Étampes à Auneau, Mérobert étant desservi par l'arrêt du Plessis-Saint-Benoist. En raison de ce trajet, qui ne relie pas la commune à un pôle majeur, mais surtout du site et du contexte économique, non propices à une installation à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, l'arrivée du train n'entraîne pas de constructions nouvelles, comme cela fut le cas dans la vallée de l'Orge sensiblement à la même époque.

La tendance ne s'inverse que dans les dernières décennies du XXe siècle, c'est-à-dire de manière relativement tardive, lorsque les effets de la périurbanisation se font sentir.

Le décalage chronologique que connaît Mérobert en terme de relance de la croissance démographique par rapport à certaines autres communes du canton s'explique par son éloignement par rapport à des communes comme Dourdan, mais aussi par sa situation à l'écart des grands axes qui traversent la Beauce.



2. L'extension du bâti : un démarrage tardif

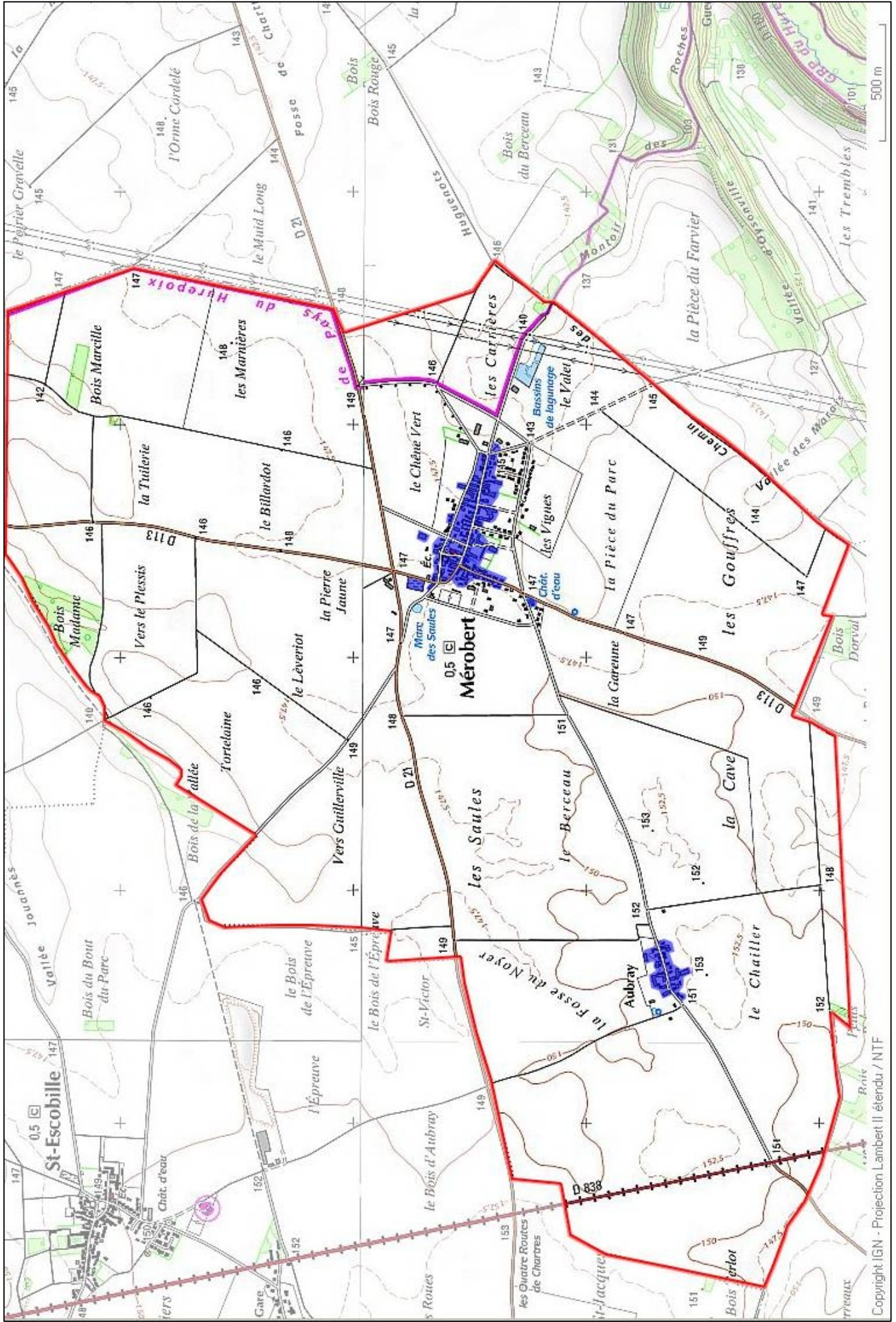


Les bâtiments anciens (construits avant 1949) sont encore nombreux dans la commune, comme l'a confirmé l'enquête de terrain, mais ils deviennent aujourd'hui minoritaires par rapport aux édifices récents, qui consistent presque exclusivement en pavillons individuels. Cette activité de construction ne prend son essor que dans le dernier quart du siècle : la période de la Reconstruction, dans l'immédiat après-guerre, se caractérise en effet à Mérobert par un faible chiffre de logements construits.

L'extension du bâti se fait d'une part le long des voies de communication, prolongeant les axes perpendiculaires à la Grande rue – notamment rue de la Garenne, où ce phénomène était déjà perceptible au début du XIXe siècle – et d'autre part par le redoublement à la fois au nord et au sud de la rue principale par des voies parallèles dont les abords deviennent constructibles. Le hameau ne connaît quant à lui que peu de nouvelles constructions : les logements qui y sont créés sont davantage issus de la réhabilitation d'anciens bâtiments ruraux ou agricoles.

Page de droite : évolution des emprises foncières sur le territoire de la commune de Mérobert entre 1951 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951



Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : UNE TENDANCE À L'ÉTALEMENT

Même si elle est encore visible, notamment sur des photographies aériennes³, la forme ancienne de village-rue tend aujourd'hui à se diluer en raison de l'étalement de la surface bâtie. Si les premières constructions après guerre perpétuent les principes d'implantation anciens, en suivant l'actuelle rue de la Croix Boissée – un axe qui existait déjà parallèlement à la Grande rue – les édifices suivants ont été implantés de manière moins respectueuse des schémas anciens. La création de la rue des Vignes, le long de laquelle se situe actuellement un lotissement pavillonnaire standard, a ouvert une deuxième voie parallèle à l'axe principal, sensiblement plus éloignée que la précédente. Dans l'intervalle se sont donc installées de manière lâche d'autres constructions individuelles, nécessitant le percement de nouvelles voies perpendiculaires qui brouillent les lignes directrices, d'autant qu'elles opposent à la densité de la Grande rue un tissu urbain diffus, fait de parcelles vides, de rues non bâties, et de pavillons construits en retrait par rapport à la rue et parallèlement à elle, à l'inverse de ce que l'on observe le long des voies anciennes. Ce ne sont donc plus des alignements de pignons en pierre qui marquent le paysage, mais bien plutôt des haies de persistants et des murs-bahuts enduits.

³ voir en particulier la vue aérienne de la commune de Mérobert, datant de juin 2006, prise par M. de Pooter, à cette adresse : <http://a1000pieds.free.fr/Miniatures/Merobert2006-06-11-01.html>

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Selon l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, le territoire de la commune de Mérobert est intégralement compris dans la grande unité paysagère du plateau de la Beauce. Il appartient au sous-ensemble formé par la plaine d'Authon, définie comme plateau agricole. De fait, il se caractérise par l'absence de tout relief et par son faible boisement : les espaces non bâtis sont intégralement consacrés aux cultures. Il en résulte un paysage horizontal, relativement monotone, où la vision porte loin et où le regard est accroché de loin en loin par quelques éléments verticaux de grande taille qui servent de points de repère.

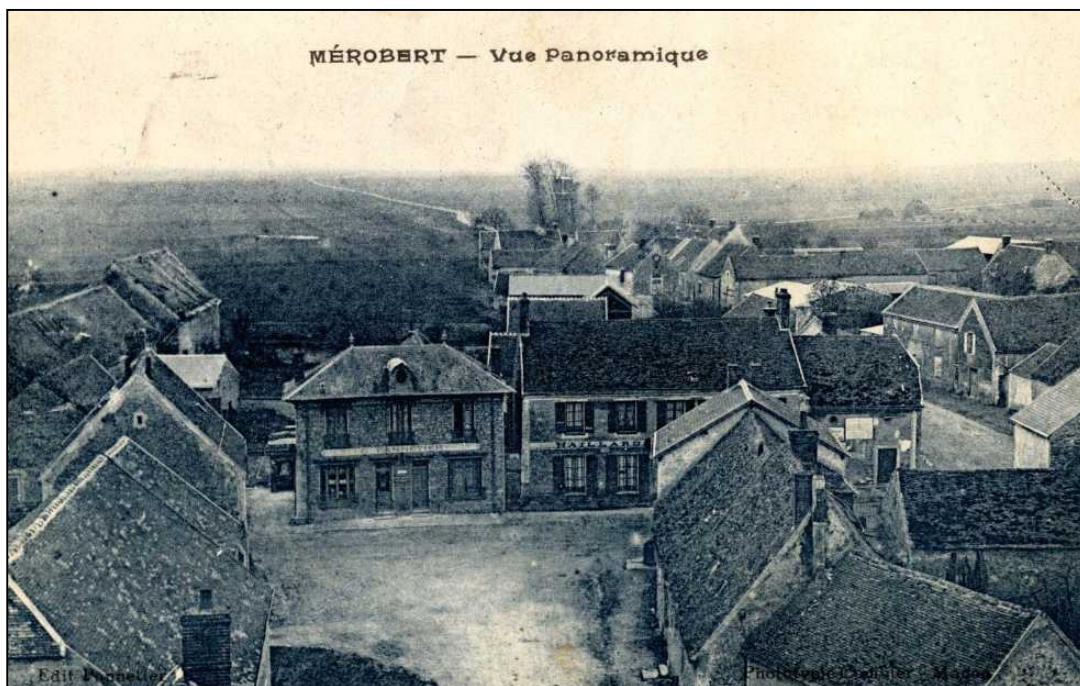


En haut : vue du territoire de la commune vers le sud. Les bois que l'on distingue dans le fond sont ceux d'Oysonville, situés à plus de deux kilomètres.

En bas : le territoire vers le nord. Les seuls éléments qui se détachent sur la plaine cultivée sont situés sur la commune voisine du Plessis-Saint-Benoist. Le château d'eau en particulier se situe à près de quatre kilomètres à vol d'oiseau.

1. D’hier à aujourd’hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Les cartes postales anciennes sont relativement rares pour la commune de Mérobert : moins d’une dizaine ont été retrouvées à l’occasion de cette étude. Comme dans toute commune, la mairie-école et l’église sont bien représentées. Suivent ensuite quelques cadrages plus larges, dans les lieux de sociabilité du village : la place de l’église, la Grande-Rue devant les cafés. Une seule vue d’ensemble a été retrouvée (ci-dessous) : prise depuis le clocher de l’église, seul point surélevé permettant de tels clichés, elle montre une étendue plate et cultivée qui s’étend derrière des alignements de toitures en bordure de rue. Au début du XXe siècle, il s’agit donc déjà de traits paysagers caractéristiques de la commune.



La comparaison entre ces cartes postales anciennes et des photographies prises lors de l’enquête de terrain selon un point de vue similaires permettent de tracer des pistes d’analyse de l’évolution du paysage bâti dans le village (le hameau n’étant quant à lui jamais représenté).

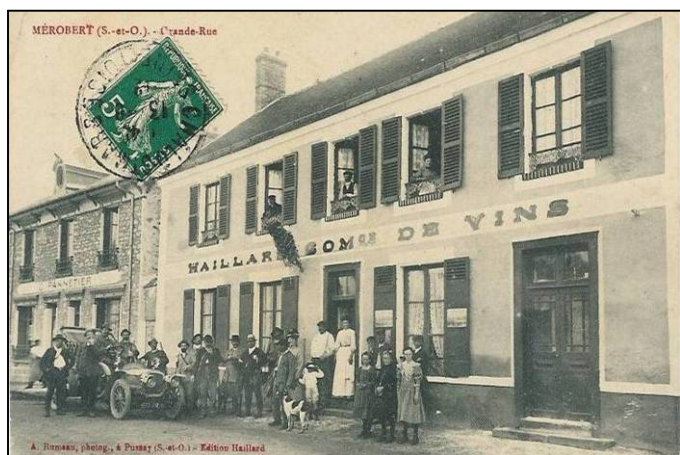


La volumétrie générale des bâtiments situés sur la place de l’Église n’a guère changé entre 1931 et 2011. Les modifications touchent davantage l’affectation de l’espace public et la morphologie des bâtiments. On observe ainsi la place considérable réservée aujourd’hui aux

voitures : sur le parking, bien entendu, mais aussi dans la maison de gauche, où un grand garage, fermé d'une porte en pvc blanc, a été percé. L'ensemble du bâtiment, sans doute anciennement une petite maison rurale, a été requalifié pour servir d'habitation : reprise des baies, ajout de lucarnes, disparition de l'enduit.



Les anciens bâtiments ruraux de la Grande-Rue perdent peu à peu leurs caractères distinctifs et se banalisent : disparition du décor, du grand portail en pierre couvert d'un chaperon de tuiles, percement de baies dans des pignons autrefois presque aveugles. En revanche, lignes électriques et aménagements de voirie ont fait leur apparition.



Le principal café de la commune a connu de nombreux changements depuis 1912 : s'il a gardé sa fonction de lieu de restauration, il a perdu celle de lieu de sociabilité pour les habitants de la commune. Mais les modifications sont surtout architecturales : reprise des ouvertures et des accès, disparition partielle du décor, de l'enseigne et des volets de bois, (remplacés par des volets roulants), substitution d'un enduit à pierres vues à l'enduit lisse du début du siècle. En revanche, le bâtiment voisin, qui venait juste d'être édifié à la date de prise de vue du cliché ancien n'a pas subi de transformations trop importantes. Il appartenait à un dénommé Pannetier et servait alors d'épicerie-mercerie.

2. Éléments marquants du paysage actuel

Le paysage de la commune garde encore des traits ruraux et agricoles, notamment dans ses formes architecturales et dans une partie de son organisation. A l'entrée est de la commune depuis la rue de la Croix Boissée, par exemple, aux murs de pierre et aux champs succèdent très vite les alignements de pignons des bâtiments agricoles, qui ouvrent une perspective vers le clocher de l'église. A quelques mètres en arrière du lieu de prise de vue, une mare subsiste derrière un rideau d'arbres.



Dans les parties anciennes de la commune, les transitions entre village et champ sont très nettes et très découpées (ci-dessous, à l'extrémité est de la rue de la Croix Boissée et au nord de la rue du Souvenir), alors qu'au sud, dans les secteurs d'urbanisation récente, ces limites se font plus diffuses.



On observe encore ça et là dans les rues des éléments pittoresques : une plaque de signalisation en fonte, un panneau d'entrée de ville en céramique datant de juin 1932, des supports d'éclairage public en fonte ouvragée (que l'on retrouve à l'identique dans la commune voisine de Saint-Escobille).



A l'entrée sud de la commune, en revanche, la lecture du paysage s'avère plus difficile, car brouillée par de nombreux éléments : lignes électriques, haies de conifères, murets, grillages, etc. En outre, l'implantation du bâti et sa disposition, hétéroclite et diffuse, ainsi que les choix des couleurs d'enduit accentuent cette perception.










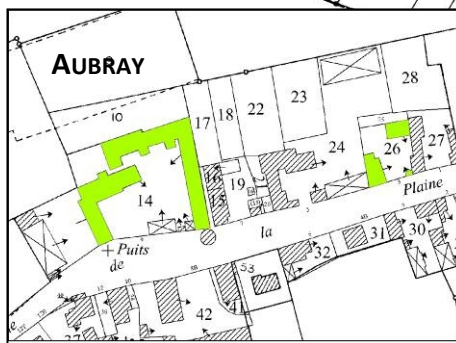
MEROBERT

Éléments bâtis recensés par typologies
(extrait du SIG)



Légende

-  patrimoine religieux
-  patrimoine public
-  patrimoine de type rural
-  patrimoine de type urbain
-  patrimoine lié à la villégiature et au développement de l'habitat individuel
-  patrimoine industriel
-  autre



0 100 Mètres

ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Les maisons rurales et les fermes constituent les typologies les plus représentées dans cette commune exclusivement agricole. Aucune maison de notable, aucune villa, aucun pavillon n'ont été recensés. Le village ne compte par ailleurs aucune industrie, les moulins à vent, four à chaux (qui se trouvaient à l'emplacement de l'actuel cimetière, si l'on en croit la toponymie) et tuileries ayant déjà disparu en 1899, d'après la *Monographie de l'Instituteur*. Les fermes sont plus fréquentes que les maisons rurales, unités plus modestes, et témoignent du caractère relativement prospère de la commune avant le XXe siècle.

Les constructions utilisent des matériaux locaux : à la fin du XIXe siècle, quelques journaliers extraient tous les hivers des moellons de calcaire des petites carrières du territoire. Pierre de taille et grès sont peu présents. Les moellons utilisés en gros-œuvre sont fréquemment couverts d'un enduit à pierres vues, qui laisse affleurer le parement. Quelques bâtiments, bien plus rares, présentent un enduit lisse. L'impression d'ensemble reste très minérale. En ce qui concerne les toitures, l'ardoise l'emporte, suivie par la tuile plate, qui était peut-être elle aussi produite localement avec de l'argile extrait sur le territoire. Il arrive que certaines couvertures aient été refaites en tuiles mécaniques, notamment lorsqu'il s'agit de surfaces importantes.

La commune ne compte aucun monument protégé au titre des monuments historiques, ni aucun site classé ou inscrit. Son territoire n'est donc soumis à aucune servitude patrimoniale.

2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Fermes	12	2	0	0	14
Maisons rurales et granges	6	0	0	0	6
Édifices publics, civils et religieux	5	1	0	0	6
Maisons de bourg et maisons à boutique	2	2	0	0	4
Château	0	0	1	0	1
Autres	1	0	0	0	1
TOTAL	26	5	1	0	32

1. Édifices publics, civils et religieux

Nombre d'édifices recensés : 5

Remarquable : 1 (MER07 – église)

Les éléments les plus anciens de l'église Notre-Dame, à savoir la nef, la base du clocher et le portail, remonteraient au XIIe siècle. Le chœur et le petit portail dateraient quant à eux de la fin du XVe siècle. Dans l'ensemble, l'édifice se caractérise par sa grande sobriété, tant dans sa mise en œuvre (moellons et pierres de taille laissés à nu), que dans son architecture (plan simple, chœur à fond plat, clocher en bâtière) et son décor extérieur. La tour du clocher comme les murs de la nef sont renforcés par de petits contreforts. Dans le jardin à



l'arrière du chœur se trouve un petit oratoire sans doute récemment refait, comportant une statue de la Vierge. Avant le milieu du XIXe siècle, l'église était encore entourée de son cimetière, qui s'étendait entre elle et l'actuelle école. Il a ensuite été déplacé à l'extérieur du village, à son emplacement actuel, où il se situe encore un peu à l'écart, malgré l'avancée des constructions. Deux croix, qui paraissent relativement récentes, ont par ailleurs été localisées dans le village : l'une au pied du château d'eau, l'autre à l'extrémité est de la Grande rue. Cette dernière semble en remplacer une plus ancienne, comme peuvent le laisser supposer son socle et la présence d'une rue proche dénommée la rue de la Croix Boissée (la croix à laquelle on accroche un bouquet de buis béni lors des Rameaux).

La mairie actuelle est installée dans un petit bâtiment modeste, de type rural, situé au centre du bourg, sur le flanc sud de l'église. Les dossiers du préinventaire, établis dans les années 1970, indiquent qu'il s'agit de l'ancien presbytère. Un puits couvert, au toit conique, se trouve à l'arrière, dans la cour, près d'un petit escalier extérieur à l'allure pittoresque. En face, se situe le monument aux morts, en calcaire, de forme similaire à ceux de Saint-Escobille ou Corbreuse.



A la fin du XIXe siècle, la mairie était abritée dans les locaux de l'école, qui existe toujours mais qui est aujourd'hui exclusivement réservée à l'usage scolaire. Le bâtiment, construit en 1855 et restauré en 1897 est de facture très simple : plan rectangulaire, décor minimal, puisque seules les ouvertures et les arêtes de la façade sont soulignées, les unes par un petit linteau de briques, les autres par un simple bandeau en ciment de couleur claire (aujourd'hui disparu ;

voir ci-dessous, la comparaison entre la carte postale des années 1920 – où le muret de clôture porte les lettres R.F. – et la photographie actuelle).



A gauche, l'ancien préau de la cour des garçons, devenu garage, porte la plaque en céramique des Instituteurs, offerte par le département de Seine-et-Oise en 1920 pour commémorer les instituteurs disparus lors de la Première Guerre mondiale. Elle est malheureusement un peu endommagée et un certain nombre de carreaux sont aujourd'hui manquants.

Enfin, un abri de cantonnier, très restauré, dont la forme évoque celle d'une meule de foin (ci-dessous à droite), a été recensé à l'ouest du hameau d'Aubray, au carrefour entre la D838 et la D141. Sa préservation relève d'un intérêt pittoresque.



2. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 14

Exceptionnel : 1 (MER21 – 36 Grande rue)

Remarquables : 2 (MER19 – 18 Grande rue ; MER30 – 9 rue de la Plaine)

Méroberty compte bien plus de fermes, grandes ou petites, que de maisons rurales ou de cours communes, qui sont des éléments relevant de catégories plus modestes. Selon la *Monographie de l'Instituteur*, les propriétaires sont très majoritaires dans la commune, qui ne compte que quelques rares habitations à loyer. L'instituteur souligne par ailleurs la prospérité générale du village, dont témoignent encore les typologies actuelles du bâti.

Avant la seconde moitié du XIXe siècle, les activités dominantes relevaient de l'élevage bovin et du commerce des graines.

Les fermes de la commune peuvent être distinguées en fonction de leur taille, les plus petites étant les plus nombreuses. Elles se situent majoritairement sur des parcelles plus longues que larges, ce qui n'est pas sans influencer sur l'implantation du bâti : celui-ci s'organise tout en longueur et longe les flancs de la parcelle perpendiculairement à la voie, dégageant un espace libre qui sert de cour entre les deux rangées de bâtiments. Le logis est presque toujours proche de la rue et du portail, et non en fond de cour. Il est soit placé en héberge par rapport à la voie – et dans ce cas, il se distingue peu, par sa forme et par son décor, des annexes agricoles dans l'alignement desquelles il est placé – soit parallèlement à elle. Ses proportions sont alors plus amples, ses ouvertures plus nombreuses, son décor plus travaillé, tout en restant généralement très sobre.



L'une de ces petites fermes a été qualifiée de remarquable, même si son logis a été entièrement rebâti (la fiche établie n'en tient pas compte). Ses annexes agricoles, en revanche, sont bien conservées et témoignent de cette implantation caractéristique, sur une parcelle relativement étroite, où les bâtiments se succèdent les uns aux autres,



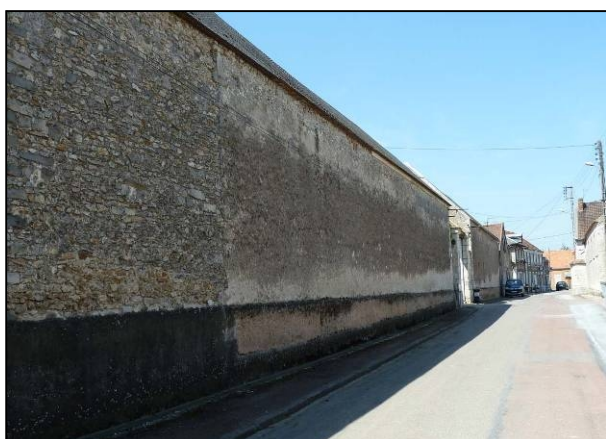
dans l'alignement. Leur emprise au sol est antécadastre.

Les grandes fermes sont un peu moins nombreuses, même si leur nombre demeure important pour une commune de cette taille. A une exception près, où les bâtiments sont implantés de part et d'autre d'une parcelle traversante (ci-contre), elles s'organisent autour d'une cour de forme carrée ou rectangulaire, clôturée par les bâtiments agricoles. L'une d'entre elles, située dans le hameau d'Aubray, a été qualifiée de remarquable (ci-dessous) : elle n'a en effet subi que peu de transformations, contrairement aux autres fermes du village. Elle se distingue par sa taille mais aussi par la préservation de ses traits morphologiques : ses matériaux de gros-œuvre, de couverture (tuiles plates et ardoises) sur de grands toits à forte pente, mais aussi la spécialisation des bâtiments agricoles, qui reste en effet lisible (notamment la grange avec son grand porche maçonné). Son portail est précédé d'un ancien point d'eau, aujourd'hui couvert.



Une autre des ces grandes fermes, située en plein centre-bourg, s'avère exceptionnelle à l'échelle du secteur : il s'agit de la Ferme de la Recette, ancien Château des Murs et logis seigneurial. Deux grands bâtiments agricoles symétriques, aux imposants murs aveugles, ferment aujourd'hui la cour côté rue. Ils se rejoignent de part et d'autre d'un portail en pierre de taille, flanqué sur sa droite d'une porte piétonne. Celui-ci s'ouvre sur une vaste cour et sur le grand logis de huit travées et d'un étage carré, percé d'ouvertures irrégulières et notamment de plusieurs portes cintrées (pour la plupart bouchées) et de fenêtres à meneau. Le bâtiment est construit en moellons enduits renforcés de chaînes

d'angle - sans doute en grès taillé – et est couvert d'ardoises. D'après la *Monographie de l'Instituteur*, certaines constructions dateraient du XVI^e siècle. Le château aurait même abrité une prison. A la fin du XIX^e siècle, il s'agissait d'une des fermes les plus vastes et les plus riches de la contrée.



3. Maisons rurales

Nombre d'édifices recensés : 5 (+ 1 grange isolée)

Le critère permettant de distinguer maisons rurales et petites fermes se fonde sur la taille de leurs annexes respectives : lorsque les annexes agricoles occupent une surface plus modeste que le logis, on parle de maison rurale.

Celles qui subsistent à Mérobert sont dans l'ensemble assez transformées. Elles présentent la plupart du temps un pignon sur rue, qu'il s'agisse de celui du logis (cas le plus fréquent) ou de celui d'une annexe. Construites autour de petites cours fermées par de hauts murs, les ensembles restent généralement peu visibles. Celle qui se situe à



l'extrémité ouest de la Grande rue a gardé son plan, et ses annexes sont restées agricoles, mais elle est malheureusement à l'abandon et en très mauvais état (ci-contre). On perçoit cependant bien la modestie de la construction.

4. Maisons de bourg et maisons à boutique

Nombre d'édifices recensés : 4

Remarquables : 2 (MER22 – 42 Grande rue ; MER27 – rue de la Garenne)

Les maisons de bourg sont rares dans cette commune agricole. Elles hébergeaient généralement les commerces nécessaires à la vie de la communauté : épicerie, café, restaurant et hôtel. L'une d'entre elles a gardé sa fonction de restaurant jusqu'à nos jours mais a été notablement modifiée. Sa voisine en revanche (42 Grande Rue) ne sert plus aujourd'hui que d'habitation, mais a gardé sa volumétrie et une grande partie du décor de la façade de l'ancienne « épicerie-mercerie, salle pour noces et banquets » possédée par G. Pannetier (le bandeau-enseigne a aujourd'hui disparu mais est lisible sur des cartes postales anciennes) et devenu ensuite un café-restaurant-hôtel. Il s'agit d'une maison postérieure à

1908, comme en attestent les différents clichés de la rue qui ont été retrouvés. Elle se distingue par sa belle lucarne, sa façade en moellons bien appareillés sur soubassement enduit, les aisseliers qui courent le long du toit débordant et le soutiennent, les linteaux brique et métal placés au-dessus de chaque ouverture, ainsi que par la modénature qui souligne le rythme de la façade. Cette construction a été qualifiée de remarquable.



Une seconde maison de bourg a été qualifiée de remarquable, mais davantage en raison de la préservation de son caractère ancien (ci-dessous). Il s'agit d'un bâtiment en rez-de-chaussée, qui occupe toute la largeur de sa parcelle et dont les accès se font directement sur la rue. Les rythmes et proportions des baies ont été conservés, de même que l'entrée de cave ; les huisseries sont encore en bois et n'ont pas été remplacées par du pvc. Seules des fenêtres de toit ont été ajoutées.



3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Sur 32 éléments recensés, 1 a été qualifié d'exceptionnel et 5 de remarquables, en raison de leur intérêt architectural et morphologique. Les 26 autres éléments ont été qualifiés d'intéressants, car ils ont été transformés. Leur structure reste cependant lisible.

Le nombre d'éléments bâtis avant 1945 mais non retenus car trop dénaturés s'élève pour sa part à 53, un chiffre relativement élevé par rapport à la taille de la commune, d'autant qu'elle est éloignée des bassins de population et d'emploi attractifs. On constate de fait que le hameau d'Aubray, plus proche de la D838 qui permet de rejoindre directement Dourdan, s'avère bien plus touché par les dénaturations que le centre-bourg.

Les transformations touchent d'abord les édifices les plus modestes et les plus anciens, car ils s'avèrent aujourd'hui inadaptés aux exigences de l'habitat moderne (d'une part parce que ce n'était pas là leur fonction d'origine, d'autre part, parce qu'ils étaient souvent construits à l'économie et que les besoins ont évolué).



C'est ainsi que les cours communes, qui abritaient des journaliers qui ne possédaient pas de terres, ont presque entièrement disparu de la commune – même si l'on sait qu'elles n'y étaient guère nombreuses. On en perçoit encore certaines traces, notamment dans l'organisation de certaines parcelles, mais les bâtiments qui les composaient ont subi des transformations lourdes, souvent en dépit des techniques de constructions traditionnelles, mais destinées à rendre ces petites unités

habitables : surélévation, ajout de lucarnes multiples et démesurées, transformations de certaines annexes en garage, clôture de la parcelle (ci-contre).

Les maisons rurales sont également profondément modifiées, à l'aide de techniques et de matériaux standards que l'on retrouve de manière absolument identique à l'échelle de tout le territoire étudié – et sans aucun doute bien au-delà – participant à une uniformisation et à une banalisation des paysages et des architectures. Il s'agit principalement de la mise en place d'huisseries pvc, blanches, dans des ouvertures nouvellement percées, souvent trop nombreuses et disproportionnées par rapport aux structures d'origine. Ce sont aussi les garages, aux portes modernes, qui remplacent des portes charretières ou qui sont ouverts dans d'anciennes annexes agricoles. Les lucarnes, percées régulièrement dans les toitures pour rendre les combles habitables, suivent également toutes les mêmes modèles types, quelles que soient la forme et la pente du toit.

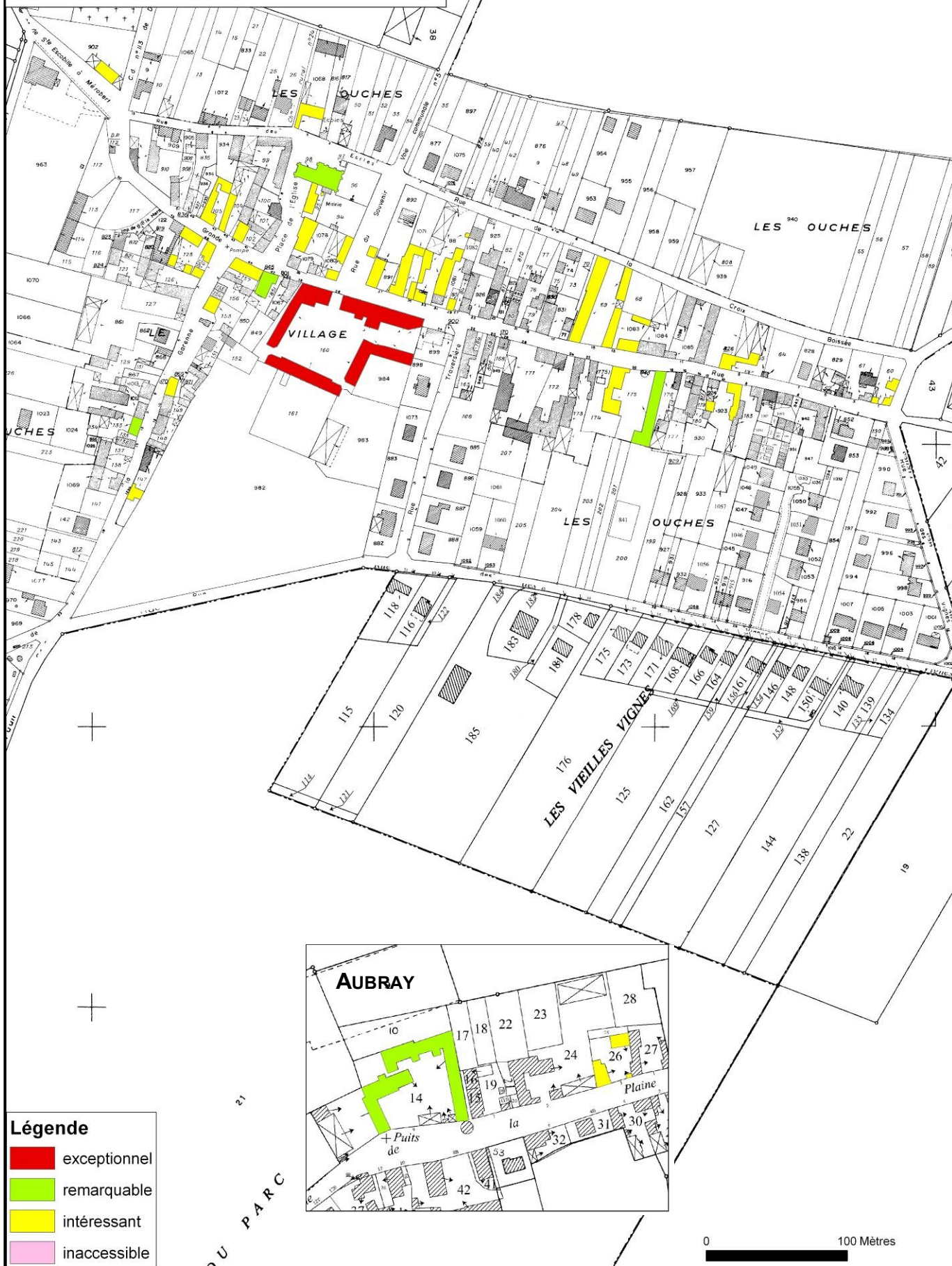


Une autre constante, dans ces transformations, tient à la mode du « faux rustique », présente dans tout le canton : cela consiste, lors d'une rénovation, à gratter l'enduit protecteur pour faire apparaître pierres de parement et linteaux de bois et donner un aspect faussement « authentique » à la demeure. L'ajout de lucarnes charpentées participe de la même tendance. Très souvent, néanmoins, ces traits vont de pair avec l'installation d'huisseries standard et à l'aspect moderne.



MEROBERT

Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
(extrait du SIG)



GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chainage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faitage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les

communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

